NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante et unième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1424e séance

Jeudi 7 juillet 1966

à 10 h 55

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Pages

Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition 31

Points 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 17 de l'ordre du jour:

Débat général *(suite)*

Orateurs:

M. Morse (OIT) 31

M. Tchistiakov (Union des Républiques socialistes soviétiques) 32

M. Goldberg (Etats-Unis d'Amérique) 34

M. Tchistiakov (Union des Républiques socialistes soviétiques) 35

M. Singh (Inde) 35

Président : M. T. BOUATTOURA (Algérie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Israël, Italie, Japon, Mexique, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale.

Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition (E/L.1120)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales (E/L. 1120) qui contient des recommandations concernant les auditions à accorder à des organisations non gouvernementales de la catégorie A. En l'absence d'observations, il considère que le Conseil approuve ces recommandations.

Il en est ainsi décidé.

POINTS 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 ET 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Tendances économiques mondiales (E/4053 et additifs, E/4152, E/4187 et additifs, E/4221, E/4224 et Add.1; E/ECE/613; E/CN.12/752 et Add.1 et 2, E/CN.12/754; E/CN.14/345)

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4182 et Add.1, E/4183, E/4185/Rev.1 et Rev.1/Add.1, E/4188 et Add.1, E/4190, E/4191 et Corr.1 et 2, E/4193, E/4195 et Add.1, E/4197 et Add.1 et 2, E/4198 et Add.1, E/4199 et Add.1, E/4202, E/4205, E/4209, E/4215 et Corr.1)

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4216)

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4196 et Add.1 à 3)

Planification et projections économiques (E/4046/Rev.1, E/4207 et Add.1; E/ECE/493/Add.1)

Financement du développement économique

a) Courant international de capitaux et d'assistance (E/4170, E/4171 et Corr.2)

b) Moyens d'augmenter le courant international de capitaux privés (E/4189 et Corr.1 et 2)

Activités dans le domaine du développement industriel (E/4192 et Add.1, E/4203, E/4229 et Add.1, E/4230)

Progrès social

a) Rapport de la Commission des questions sociales (E/4206 et Add.1; E/CN.5/401)

b) Rapport sur la situation sociale dans le monde (E/CN.5/402 et Add.1 et 2; E/L.1125)

c) Rapport sur un programme de recherche et de formation en liaison avec des projets de développement régional (E/4228; E/CN.5/403)

DÉBAT GÉNÉRAL *(suite)*

2. M. MORSE (Directeur général du Bureau international du Travail) dit que, si l'on dresse un bilan sommaire des vingt années d'activités du Conseil, on constate que celui-ci a réussi à créer le cadre institutionnel nécessaire à l'accomplissement des tâches dévolues aux Nations Unies dans le domaine écono-

mique et social, qu'il s'est occupé des problèmes qui se sont posés dans des secteurs relevant de ces deux domaines et, enfin, qu'il s'est activement employé à assurer le fonctionnement harmonieux de l'ensemble des organisations compétentes. La coopération entre les diverses institutions des Nations Unies est devenue une habitude profondément enracinée, on pourrait même dire un réflexe, aussi bien chez les membres des organes directeurs de ces institutions que chez ceux qui ont la charge de mettre en œuvre les décisions prises par ces organes. Si le système des Nations Unies est aujourd'hui une réalité vivante, il faut aussi reconnaître que l'on n'a pas encore pleinement exploité toutes les possibilités de l'instrument ainsi créé et qu'il faudra faire preuve de beaucoup de détermination et d'imagination pour en assurer l'efficacité optimale.

3. M. Morse voudrait surtout entretenir le Conseil d'une question très importante au sujet de laquelle il reste beaucoup à faire, à savoir la question de l'industrialisation, à laquelle l'OIT s'intéresse tout particulièrement depuis plusieurs années car c'est un domaine où elle peut jouer un rôle important.

4. A sa cinquantième session, qui vient de se terminer, la Conférence internationale du Travail a reconnu unanimement la nécessité de l'industrialisation comme moyen de favoriser la diversification des économies nationales, la formation et l'accumulation de capital et le relèvement du niveau général de l'emploi. L'industrialisation est la force motrice du développement économique sans lequel il n'y a pas de progrès social. Elle pose des problèmes à tous les pays, même aux pays hautement industrialisés, mais ces problèmes sont plus difficiles à résoudre dans les pays en voie de développement. Les problèmes d'ordre technique et financier que pose une industrialisation accélérée ne doivent pas être sous-estimés, mais il faut cependant reconnaître que le problème humain est le plus important et le plus délicat. En effet, la création d'une société industrielle dans des pays où la vie a été fondée pendant des siècles sur une économie rurale de subsistance ne va pas sans provoquer des réactions de l'individu, de la famille et du groupe social. Pour résoudre ces problèmes, il faut avoir recours à la planification du volume et des compétences de la main-d'œuvre industrielle, car la mise en œuvre des plans de développement économique est incontestablement liée à l'existence ou à l'absence d'une main-d'œuvre qualifiée. Il faut donc, avant tout, prévoir les besoins en matière de main-d'œuvre industrielle, puis donner à celle-ci la formation nécessaire et aussi organiser, grâce à des institutions sociales appropriées, la vie et le progrès harmonieux de cette population industrielle, afin d'être assuré que la société tout entière soutiendra l'effort national d'industrialisation.

5. Etant donné sa longue expérience dans les domaines du développement des ressources humaines, des conditions de vie et de travail et du développement des institutions sociales, étant donné sa conception universellement acceptée de la politique sociale comme élément fondamental du processus d'industrialisation, étant donné, enfin, ses liens institutionnels étroits avec les organisations ouvrières et patronales, l'OIT est particulièrement bien équipée pour jouer un rôle de premier plan dans les programmes d'action internationale destinés à promouvoir l'industrialisation. A ce propos, M. Morse voudrait parler des relations qui doivent s'établir entre toutes les institutions des Nations Unies qui s'intéressent au développement industriel et la nouvelle Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le Conseil d'administration du BIT et la Conférence internationale du Travail se sont unanimement félicités de la création de cette organisation, à laquelle l'OIT apportera son plein concours. La future coopération dans le domaine de l'industrialisation dépend de certaines conditions : il faut tout d'abord se montrer résolu à éviter les chevauchements d'activités qui entraînent une dispersion des efforts et des ressources. A ce propos, M. Morse tient à appeler l'attention du Conseil et de l'Assemblée générale sur les chevauchements qui pourraient résulter de dispositions inscrites dans les actes constitutifs des organisations. Il pense par exemple à la disposition relative aux activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le domaine de la formation professionnelle, qui figure dans le projet de résolution dont l'Assemblée générale va être saisie à sa prochaine session (E/4192, par. 11) et dont, selon lui, il conviendrait de modifier le libellé afin d'éviter toute confusion et tout malentendu ultérieurs. Une autre condition de la future coopération dans le domaine de l'industrialisation est qu'il faut être conscient du fait que la mise en place d'une nouvelle organisation venant s'insérer dans le système établi des Nations Unies nécessitera certains ajustements, qui ne pourront être apportés progressivement et méthodiquement que grâce à la bonne volonté de tous. Il est donc souhaitable que dans son rapport à l'Assemblé générale sur l'industrialisation, le Conseil souligne l'importance de toutes ces questions, sur lesquelles il faut espérer que l'accord se fera.

6. M. TCHISTIAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), passant en revue l'année écoulée, signale les événements les plus marquants tels que la fin du conflit entre l'Inde et le Pakistan et l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2131 (XX) condamnant l'intervention dans les affaires intérieures des autres pays et de la résolution 2089 (XX) créant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

7. Il existe toutefois un certain nombre de problèmes qui ont été signalés par le Secrétaire général dans sa déclaration à la 1421e séance, et qui font obstacle au développement normal de la collaboration internationale. La délégation soviétique tient tout particulièrement à signaler l'un de ces obstacles, contre lequel viennent se briser les efforts des Nations Unies et qui stérilise le travail du Conseil. Il s'agit de la guerre du Viet-Nam, dont l'ombre néfaste s'étend sur l'ensemble de la situation internationale. Le bombardement des régions de Hanoi et de Haïphong par l'aviation des Etats-Unis revêt à cet égard un caractère particulièrement dangereux.

8. L'attitude de l'Union soviétique à l'égard de la question vietnamienne est suffisamment connue. Il suffit de rappeler la déclaration, en date du 1er juillet 1966,

dans laquelle le Gouvernement soviétique a précisé que, pour établir une situation internationale saine, il importe de mettre fin à l'agression des Etats-Unis, de retirer du Viet-Nam du Sud toutes les forces armées américaines et autres, et de prendre pour base du règlement du problème les principes énoncés par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et par le Front national de libération du Viet-Nam du Sud.

9. Le représentant de l'URSS souligne aussi le caractère dangereux des efforts des Etats-Unis tendant à créer, en Asie et en Océanie, sous le couvert de la collaboration économique et culturelle, de nouveaux blocs politiques, qui poursuivent en réalité des buts tout à fait différents et très nuisibles à la paix du monde.

10. Passant à l'examen de la situation économique des pays capitalistes en 1965 et pendant la première partie de 1966, le représentant de l'URSS fait observer que, grâce à des investissements considérables de capitaux, le produit national brut s'est accru dans les pays capitalistes développés au cours de cette période, encore que le rythme d'accroissement se soit ralenti dans la plupart des pays. Si l'on tient compte de l'inflation croissante, du niveau de plus en plus élevé de la dette publique et de l'endettement des particuliers, il apparaît clairement que l'économie des pays capitalistes devient de plus en plus instable. En outre, la course aux armements se poursuit avec une intensité redoublée et absorbe une part importante du revenu national des pays capitalistes. La militarisation de l'économie de ces pays répond en réalité aux intérêts des monopoles, qui s'efforcent de mettre à profit pour leur propre compte le boom des industries d'armements. Or, tout économiste sait parfaitement que l'accroissement des dépenses militaires ne stimule l'économie que de façon tout à fait temporaire. Aux Etats-Unis, où les dépenses militaires ont atteint le chiffre record de 60 milliards de dollars, les effets de cette politique n'ont pas tardé à se faire sentir et un ralentissement sensible s'est manifesté dans l'économie de ce pays au cours du printemps dernier.

11. En ce qui concerne le développement du commerce international, il a été en 1965 beaucoup plus marqué dans les principaux pays capitalistes que dans les pays en voie de développement ; et même dans les premiers pays, les échanges se sont ralentis par rapport à 1964.

12. Il ressort des documents soumis au Conseil concernant la situation économique des pays en voie de développement que celle-ci demeure dans l'ensemble fort peu satisfaisante, ce qui est dû principalement aux séquelles du colonialisme. Pour les pays en voie de développement qui sont à la recherche des moyens les plus efficaces de surmonter le retard de leur économie, la meilleure solution consiste à adopter des programmes de croissance économique à long terme et à renforcer dans leur économie le secteur public, en adoptant également des mesures appropriées pour juguler le néo-colonialisme. Certains pays en voie de développement s'efforcent de trouver une issue à leur situation en faisant appel au capital étranger. Sans contester le rôle important que les sources extérieures de financement peuvent jouer dans le développement de ces pays, il convient de signaler que les capitaux fournis le sont généralement à des conditions très désavantageuses. Il ressort des données publiées par la BIRD que 6 milliards de dollars sont sortis, en 1964, des pays en voie de développement sous forme de bénéfices, de dividendes et d'intérêts. Les puissances impérialistes et leurs monopoles tirent ainsi des pays en voie de développement des ressources qui dépassent l'aide qu'ils leur apportent sous forme d'investissements. A ce sujet, il conviendrait que le Conseil prenne des mesures en vue de donner pleinement effet à la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale.

13. L'accroissement de la production industrielle constitue l'un des problèmes essentiels des pays en voie de développement. Il convient pour cette raison de se féliciter des colloques régionaux sur le développement industriel qui se sont tenus en Asie, en Afrique et en Amérique latine, ainsi que du colloque international que l'on se propose de réunir pour étudier cette question. La délégation soviétique tient à souligner que la planification de l'économie est une condition essentielle du succès de l'industrialisation des pays en voie de développement, au même titre que la formation accélérée des cadres nationaux. Il va de soi que le succès de l'industrialisation suppose le développement de l'agriculture, sur la base d'une réforme agraire démocratique et radicale et grâce à l'application des techniques agricoles modernes. Malheureusement, malgré la conférence mondiale qui s'est tenue à ce sujet à Rome en juin 1966, la question de la réforme agraire n'occupe pas encore une place suffisante dans les activités de l'ONU et des institutions spécialisées.

14. En ce qui concerne le commerce extérieur, la situation des pays en voie de développement demeure peu satisfaisante, ce qui est dû notamment à l'attitude des pays capitalistes, qui pratiquent une politique discriminatoire et appliquent toutes sortes de mesures restrictives. Il est inquiétant de constater que les puissances occidentales ne tiennent pas compte des principes et des recommandations adoptés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'Union soviétique, pour sa part, applique réellement les principes et les recommandations de la Conférence. Les termes de l'échange des pays en voie de développement se sont nettement détériorés en 1965 ; leurs recettes d'exportation ont diminué et leurs possibilités d'importation en ont été réduites d'autant.

15. Dans sa coopération économique avec les pays en voie de développement, l'URSS s'efforce de faciliter la solution de problèmes cruciaux, tels que ceux que posent la création d'industries importantes dans ces pays, la formation de cadres techniques et scientifiques et le renforcement de la position de ces pays sur le marché international. La capacité de production créée dans ces pays avec l'aide directe de l'URSS leur permet de produire chaque année 6 millions de tonnes d'acier, 8,5 millions de tonnes de pétrole et 5,1 millions de kilowatts d'énergie électrique. Il est à noter, à ce sujet, que l'URSS ne subordonne pas l'appui qu'elle accorde aux industries des pays en voie de développement à des considérations relatives au tort que ces industries pourraient faire aux exportations soviétiques.

16. Le représentant de l'URSS passe ensuite à l'exposé des perspectives de développement de l'économie soviétique dans les cinq années à venir. L'année écoulée a marqué l'achèvement du Plan septennal, qui a permis d'atteindre de très bons résultats. En 1965, le revenu national a dépassé de 53 % le niveau de 1958. Le volume de la production industrielle a augmenté de 84 %, alors que le Plan prévoyait un accroissement de 80 %. La durée du travail a été abrégée et les revenus réels des travailleurs se sont accrus. D'un autre côté, le développement de l'agriculture s'est heurté à certaines difficultés, et le XXIIIe Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique a décidé pour cette raison d'affecter à ce secteur des ressources financières égales au total de celles qui y ont été investies au cours des vingt dernières années. Le revenu national du pays s'est accru de 38 à 41 % au cours des cinq dernières années, et les investissements dans l'économie nationale s'élèveront à 310 milliards de roubles pour la prochaine période quinquennale, soit 50 % de plus que pour les cinq années précédentes. Le salaire moyen des ouvriers et des employés a augmenté de 19 % pendant la période 1961-1965.

17. La délégation soviétique estime que l'amélioration du bien-être de la population doit constituer l'objectif principal des gouvernements dans tous les pays, quelle que soit leur structure politique et sociale. Le Conseil devrait, au cours de la présente session, accorder une plus grande attention au rôle incombant à l'Etat dans ce domaine.

18. Le nouveau Plan quinquennal soviétique ouvre de nouvelles possibilités au développement des relations économiques entre l'URSS et les autres pays. Il prévoit notamment l'intensification des relations commerciales extérieures ainsi que de la collaboration économique, scientifique et technique avec les pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. D'autre part, il est à noter que le volume des échanges de l'URSS avec les pays capitalistes a augmenté de 50 % au cours des cinq dernières années.

19. L'apparition de nouveaux pays indépendants et la révolution scientifique et technique qui s'opère dans le monde moderne exigent impérieusement l'intensification de la collaboration économique internationale. Le représentant de l'Union soviétique approuve entièrement à ce propos les observations formulées à la 1423e séance par le représentant de la France concernant les possibilités demeurées inutilisées pour le développement des relations économiques, scientifiques, techniques et culturelles entre pays possédant des régimes économiques et sociaux différents. Ces possibilités ont été notamment mises en lumière au cours de la récente visite du Président de la République française en Union soviétique. Le représentant de la France a également souligné l'inadmissibilité de l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et de l'utilisation de l'aide économique et technique à des fins incompatibles avec le maintien de l'indépendance et de la souveraineté des pays recevant cette aide. L'Union soviétique, pour sa part, respecte rigoureusement le principe essentiel de la non-ingérence.

20. Le représentant de l'Union soviétique insiste sur la nécessité d'abolir les barrières artificielles qui s'opposent au développement du commerce international. La mise en pratique des nombreuses résolutions et recommandations des organes des Nations Unies sur ces questions se heurte encore à maintes difficultés ; celles-ci pourront toutefois être surmontées plus aisément si tous les gouvernements font preuve à cet égard de bonne volonté et si les organismes économiques des Nations Unies s'efforcent résolument de s'acquitter efficacement des tâches qui leur ont été confiées.

21. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) regrette que le représentant de l'URSS ait cru devoir infliger au Conseil une diatribe hors de propos contre les Etats-Unis au sujet des événements qui se déroulent au Viet-Nam, alors que le Conseil n'est pas l'organe approprié pour discuter de questions essentiellement politiques. Les remarques de ce représentant sont donc tout à fait irrecevables. Lui-même regrette d'être obligé de prendre le temps du Conseil pour exercer son droit de réponse, mais il est obligé de le faire pour rejeter les accusations injustifiées qui ont été lancées contre les Etats-Unis. Le Gouvernement soviétique est mal venu de tenir de tels propos après s'être opposé, en janvier 1966, aux efforts des Etats-Unis pour porter la question du Viet-Nam devant l'organe compétent des Nations Unies, savoir le Conseil de sécurité. En soulevant la question devant le Conseil économique et social, la délégation soviétique ne peut que viser un but de propagande. M. Goldberg tient à préciser que le Gouvernement des Etats-Unis est prêt à discuter de cette question devant tout organe approprié ; le projet de résolution qu'il a présenté au Conseil de sécurité prévoyait une nouvelle convocation de la Conférence de Genève afin de réaffirmer et ranimer les accords de 1954 et 1962. Ceux qui proclament leurs intentions pacifiques doivent les démontrer par des actes, non par de simples paroles. En tant que coprésident de la Conférence de Genève, le Gouvernement soviétique devrait s'associer au Gouvernement des Etats-Unis pour convoquer à nouveau cette conférence. Pour sa part, M. Goldberg serait heureux de siéger le jour même au Palais des Nations, dans une conférence qui aurait compétence pour discuter la question du Viet-Nam ; le Gouvernement des Etats-Unis demeure toujours prêt à négocier au sein de tout organe compétent où de telles négociations pourraient produire des résultats fructueux.

22. Comme il l'a encore rappelé tout récemment dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le Gouvernement des Etats-Unis ne cherche en aucune façon à transformer ou à détruire le peuple vietnamien, ni à lui causer le moindre tort, non plus qu'à établir une base militaire permanente au Viet-Nam du Sud. Son seul objectif est d'aider le peuple du Viet-Nam du Sud à empêcher le succès de l'agression venant du Nord, et à lui donner la possibilité, conformément à la Charte des Nations Unies, de déterminer son propre destin sans contrainte et de choisir librement ses propres institutions politiques et économiques.

23. A propos des bombardements au Viet-Nam auxquels s'est référé le représentant de l'URSS, M. Gold-

berg déclare que le Gouvernement des Etats-Unis cherche à mettre fin à la guerre — non seulement aux bombardements, mais aux infiltrations, aux tueries, à la terreur et à la violence d'où qu'elles viennent. C'est précisément ce à quoi tendent ses efforts à l'ONU. Les bombardements, du reste, visent spécifiquement des objectifs en rapport avec l'agression du Nord contre le Sud, agression que les accords de Genève eux-mêmes ont condamnée et interdite.

24. Les Etats-Unis souhaitent une solution pacifique au Viet-Nam. Ils souhaitent une solution fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire sur le droit de chaque peuple à décider librement de sa destinée par un suffrage équitable. Tel est le seul objectif que visent les Etats-Unis au Viet-Nam et ils espèrent qu'à cette solution pacifique, cherchée conformément à la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de l'URSS apportera sa coopération.

25. M. TCHISTIAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) marque son désaccord à l'égard de la façon dont le représentant des Etats-Unis présente la situation. Comment peut-il prétendre que la question est sans rapport avec les problèmes économiques et sociaux, alors que le Président Kennedy lui-même a déclaré qu'il était indispensable de libérer toutes les ressources possibles afin de les mettre au service de l'humanité tout entière ? Peut-on dire que la guerre du Viet-Nam aide à atteindre cet objectif ? Il est donc parfaitement légitime de vouloir examiner cette situation dans le cadre du débat sur la coopération économique. Comment, d'autre part, peut-on croire le Gouvernement des Etats-Unis lorsqu'il affirme être prêt à négocier alors que les événements récents prouvent que sa seule intention est d'intensifier la guerre ? Le représentant de l'URSS continue de soutenir qu'on ne saurait séparer le problème du Viet-Nam des questions dont le Conseil est saisi.

26. M. SINGH (Inde) se félicite de l'accroissement du nombre des membres du Conseil, qui permet aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine d'y être plus équitablement représentés. Il espère qu'à la présente session, les délibérations du Conseil seront tournées davantage vers l'action et moins vers la réaffirmation de lieux communs.

27. Comme l'a dit le représentant de l'URSS, la paix est nécessaire au développement économique. Il y a cinq ans, la communauté mondiale s'est engagée à intensifier ses efforts en vue d'accélérer la croissance économique et le progrès social au cours de la présente décennie. Or, il apparaît aujourd'hui que même le modeste objectif établi à cette époque ne pourra être réalisé. La présente session revêt donc une grande importance, car il s'agit de faire en sorte que la Décennie des Nations Unies pour le développement ne soit pas, en fait, une décennie du désenchantement.

28. Le Secrétaire général a souligné à juste titre la nécessité de maintenir la vitesse acquise dans les pays industrialisés, dans leur propre intérêt comme dans celui des autres pays. Assurément, leur prospérité crée les moyens de lutter contre la misère et la faim dans le reste du monde, et l'Inde, pour sa part, apprécie la générosité de ses amis de l'étranger qui ont si souvent mis à sa disposition leurs ressources financières et techniques. Il faut espérer cependant que ces pays comprendront l'inquiétude des nations moins favorisées et prendront conscience du fait que tout ralentissement du rythme du développement serait fatal.

29. Dans son rapport intérimaire sur la Décennie du développement (E/4196 et Add.1 à 3), le Secrétaire général a signalé que les objectifs fixés par l'Assemblée générale n'avaient pas encore été atteints et que, dans certaines régions, la misère, la faim et la maladie avaient même progressé au cours de la première partie de la Décennie. Alors que les pays industrialisés ont atteint un degré de prospérité élevé, le taux de croissance du revenu national a fléchi dans les pays en voie de développement.

30. Comme l'a dit le représentant de la France, l'assistance économique aux pays en voie de développement doit servir le développement de ces pays, et non pas les objectifs politiques des pays donateurs.

31. M. Singh appelle l'attention du Conseil sur le premier rapport du Comité de la planification du développement (E/4207), qui met en lumière le fait que le problème de la pénurie de devises est l'un des facteurs qui ont le plus retardé le progrès économique des pays en voie de développement. L'introduction à l'*Etude sur l'économie mondiale, 1965* (E/4187 et additifs) confirme cette conclusion. L'objectif de 5 % fixé pour le taux de croissance annuel est modeste, puisque, à ce rythme, un pays comme l'Inde n'aurait toujours, à la fin de la Décennie, qu'un revenu par habitant inférieur à 100 dollars. Cependant, pour réaliser cet objectif, il faudrait doubler le taux d'investissement actuel, alors que le volume de l'aide extérieure a diminué au lieu de s'accroître, comme il ressort du rapport du Secrétaire général intitulé *Le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1961-1965* (E/4170). Il s'agit là d'un très grave problème pour les pays en voie de développement. A ce propos, M. Singh est persuadé que tous ces pays approuvent la recommandation du Comité de la planification du développement tendant à ce que « tous les pays et toutes les institutions internationales prennent d'urgence des mesures pour exécuter les décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement » (E/4207, par. 10).

32. Les récentes études de la BIRD montrent que, si les besoins des pays en voie de développement ont augmenté, leur capacité d'absorption de l'aide extérieure s'est aussi sensiblement accrue. La délégation de l'Inde a fait valoir à la troisième session du Conseil du commerce et du développement que, pour édifier un système dynamique de coopération internationale, il fallait évaluer non seulement la capacité d'absorption de capitaux à long terme des pays en voie de développement mais aussi les possibilités des pays industriels. Il convient également de tenir le plus grand compte des conditions dans lesquelles l'aide pour le développement

est consentie. La proportion d'aide octroyée en dehors de l'assistance fournie pour l'exécution de projets déterminés doit être accrue. L'importance de cette forme d'aide a été soulignée dans l'*Etude* et dans le rapport du Comité de la planification du développement. Elle est vitale pour les pays en voie de développement, car elle leur permet d'acquérir le matériel et l'équipement dont ils ont besoin.

33. Le Secrétaire général a attiré une nouvelle fois l'attention du Conseil sur l'accroissement rapide de la dette extérieure des pays en voie de développement et sur l'augmentation correspondante du coût du service de cette dette, qui pèse lourdement sur leurs ressources en devises, dont une grande partie provient de leurs exportations. Le fardeau que constitue pour les pays en voie de développement la dette extérieure est aggravé du fait que l'aide fournie est souvent liée à des achats à effectuer dans les pays donateurs, alors que les remboursements faits par les pays bénéficiaires ne sont pas, eux, liés à des achats dans ces pays. Il faudra un jour — et le plus tôt sera le mieux — aborder carrément la question du remboursement des prêts octroyés aux pays en voie de développement et envisager la possibilité de lier ce remboursement à des achats dans les pays bénéficiaires, afin de stimuler leurs exportations. Les pays socialistes ont montré la voie à cet égard et ont accepté le remboursement en marchandises de l'aide qu'ils octroient aux pays en voie de développement.

34. On ne saurait surestimer l'importance de l'aide sous forme de dons ou de prêts à des conditions favorables, recommandée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans l'annexe A.IV.4 de son Acte final [1] et par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (voir E/4224/Add.1).

35. Le représentant de l'Inde signale que son pays accorde, dans les limites de ses ressources, une aide économique et technique à d'autres pays en voie de développement, en vertu d'accords bilatéraux et multilatéraux.

36. En ce qui concerne le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, M. Singh rappelle qu'un groupe d'experts a été chargé par le Secrétaire général d'étudier ce problème et a préparé un rapport intérimaire très utile (E/4171 et Corr.2), qui contient des propositions intéressantes pour améliorer la présentation annuelle des données relatives aux courants de capitaux. Il faut espérer que ces propositions seront mises en œuvre le plus tôt possible.

37. Il semble que le Conseil possède maintenant une masse suffisante d'informations et de données sur l'octroi de l'aide au développement économique et sur l'utilisation de cette aide, et que le moment soit venu pour la communauté internationale de rédiger un code ou une convention internationale sur le transfert des ressources, qui permettrait de régulariser le courant d'aide fournie aux pays en voie de développement. Le Conseil pourrait, à cet effet, considérer les principes suivants : chaque pays développé devrait pouvoir, avant la fin de la Décennie du développement, assurer aux pays en voie de développement des ressources financières égales au moins à 1 % de son revenu national ; la proportion des prêts consentis à des conditions favorables devrait, à la fin de la Décennie, être portée à 80 % du volume total des prêts accordés ; la proportion de l'aide non liée à l'exécution de projets déterminés devrait être augmentée en fonction des besoins des pays en voie de développement ; les ressources fournies pour le développement devraient être augmentées selon des critères objectifs et devraient être conditionnées uniquement par des considérations d'ordre économique ; les prêts octroyés pour des projets d'équipement ou l'aide non liée à l'exécution de projets déterminés ne devraient pas impliquer obligatoirement des achats dans les pays donateurs. Enfin, l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre une étude détaillée et objective de la capacité d'entraînement de la croissance économique des pays développés.

38. Le représentant de l'Inde fait ensuite un rapide tableau des progrès réalisés par son pays dans le domaine économique et social et des difficultés auxquelles il s'est heurté. Au cours des quinze dernières années, le taux annuel moyen d'accroissement de la production agricole en Inde a été de 3 % et celui de l'accroissement de la production industrielle d'environ 8 %. Toutefois, par suite de la pénurie de devises dont souffre le pays, le taux d'accroissement de la production industrielle n'a été que de 7 % en 1964/65, contre 8,5 % l'année précédente. En dépit du niveau de vie peu élevé de l'Inde, le gouvernement a pu mobiliser, à l'intérieur de l'économie, 4 dollars pour chaque dollar reçu de l'étranger ou emprunté à des pays amis. C'est là un témoignage de la volonté du peuple indien de consentir tous les sacrifices nécessaires pour sauvegarder son autonomie et relever son niveau de vie.

39. Depuis longtemps, la nécessité d'un organisme des Nations Unies qui coordonnerait les activités dans le domaine du développement industriel se faisait sentir. Aussi l'Inde a-t-elle accueilli avec satisfaction la décision prise par l'Assemblée générale à sa vingtième session de créer une Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Il faut espérer que la nouvelle organisation pourra se mettre bientôt au travail. A ce propos, le Gouvernement indien est heureux de proposer New Delhi comme siège de cette organisation. L'Inde serait également heureuse d'accueillir le Colloque international sur le développement industriel, qui doit avoir lieu en 1967.

40. En ce qui concerne la réévaluation du rôle du Conseil, la délégation de l'Inde rappelle que la Charte des Nations Unies confère au Conseil le soin de coordonner les activités économiques et sociales des institutions des Nations Unies. Mais avec l'apparition de nouvelles organisations, cette tâche est devenue de plus en plus complexe et exige de la part du Conseil des efforts beaucoup plus grands. Peut-être faudra-t-il songer à créer, pour assumer cette tâche, un nouvel organisme.

[1] Publication des Nations Unies, n° de vente: 64.II.B.11.

41. La délégation de l'Inde approuve sans réserve les déclarations faites par le Secrétaire général à propos du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et du nouveau Comité de la planification du développement. Ces deux organismes peuvent être d'une grande utilité pour le Conseil. La délégation indienne approuve également, en principe, les recommandations contenues dans le rapport de la Commission des questions sociales (E/4206) et relatives au réexamen du rôle de la Commission.

42. L'Inde est parmi les pays qui se préoccupent de la régulation des naissances et elle prend à cet égard des mesures appropriées. Elle est disposée à collaborer dans ce domaine avec les autres pays intéressés.

La séance est levée à 13 heures.

Printed in Switzerland 09199—August 1966—1,025